

## Compte rendu du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des 6 Vallées

Séance du 27 Juin 2023

Etaient présents	Etaient excusés
<b>Membres du bureau</b>	<b>Membres du bureau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Garand (Président de la CLE)</li> <li>- M. Chemin (Vice-président de la CLE)</li> <li>- M. Boulenger (ASIVA)</li> <li>- M. Prevost (Villers-Ecalles)</li> <li>- M. Legay (SMEACC)</li> <li>- M. Renaudier (DDTM)</li> <li>- M. Lesoif (Yvetot, vice-président SMBVCS)</li> <li>- M. Gouvazé (Directeur SMBVAS)</li> <li>- M. Bassot (Chargé de mission agricole érosion ruissellement SMBVAS)</li> <li>- M. Durand (Animateur agricole SMBVCS)</li> <li>- Mme. La Ferrara (Animatrice du SAGE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Coriton (Vice-président de la CLE)</li> <li>- Mme. Macé (DREAL)</li> <li>- Mme. Lechevallier - Olivier (AESN)</li> <li>- M. Donckele (Représentant de la chambre d'agriculture)</li> <li>- M. Dupray (Président ASA Ambion et de la Sainte Gertrude)</li> <li>-</li> </ul>

### Objectif de la réunion et ordre du jour

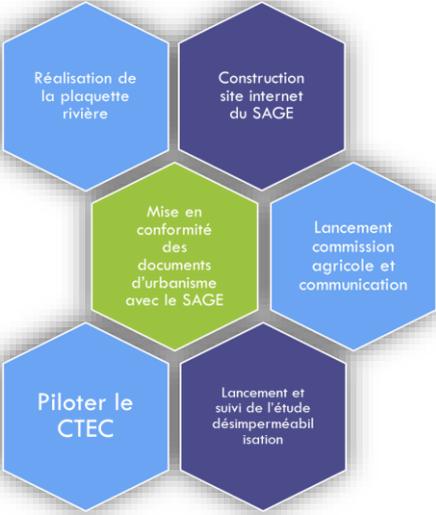
L'objectif de la réunion était de :

- Faire le point sur les questions concernant l'applicabilité des règles 4 et 5 du SAGE
- Evoquer la problématique du prélèvement d'eau en rivière et les suites à donner
- Définir les premières thématiques pour la mise en place de la commission agricole
- Faire un état des lieux des missions pour l'année 2023

### Synthèse des échanges et des décisions

*PREAMBULE : présentation de la nouvelle animatrice SAGE*

SUJET	ECHANGES ET DECISIONS
Applicabilité des règles 4 et 5	<p>La DDTM a émis des réserves sur l'applicabilité des règles 4 et 5 et surtout leur contrôle. Toutefois, la DDTM demande au SAGE de lui faire remonter les herbages concernés.</p> <p>L'AESN a remonté la problématique du SAGE des 6 Vallées lors du GT SAGE National. Le ministère précise que dans le cadre de la réforme en cours des SAGE (mesure 34 du Plan Eau) le champ d'application des règles du SAGE sera précisé.</p> <p>De plus, les documents d'urbanismes devant être mis en compatibilité avec le SAGE, la cartographie de ces zones sera inscrite dans ces documents.</p> <p>Suite envisagée : rédaction d'un courrier commun avec le SBVCAR au préfet pour exposer la problématique.</p>
Prélèvements d'eau en rivière	<p>Une nouvelle pratique de prélèvement d'eau en rivière pour l'irrigation a été observée sur le territoire. Le prélèvement est limité à 2% du débit du cours d'eau. Un contrôle a été effectué auprès d'un agriculteur par l'OFB.</p>

	<p>Le prélèvement sur une berge sans accord du propriétaire est interdit. De ce fait, le prélèvement en rivière sur une parcelle communale sans accord du Maire est donc interdit.</p> <p>Suites à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un courrier à l'ensemble des maires du territoire pour rappeler les règles</li> <li>• Rédaction d'un courrier aux services de l'état pour les informer de cette nouvelle pratique</li> <li>• Réalisation d'une affiche à exposer en Mairie pour les usagers</li> </ul>
Commission agricole	<p>Afin de répondre à l'enjeu 4 du SAGE : maitriser les ruissellements, différentes thématiques d'actions ont été exposées par les deux animateurs agricoles du territoire. Les membres du bureau sont en accord avec les thématiques envisagées (voir présentation).</p> <p>Les thématiques vont être affinées avec la chambre d'agriculture en amont de la commission agricole prévue au deuxième semestre.</p>
Missions 2023	<p>Le 4<sup>ème</sup> atelier de présentation du SAGE à destination des services instructeur droit du sol a été réalisé le 22 juin 2023.</p> <p><b>Figure 1 : Missions ( non exhaustives ) pour l'année 2023</b></p> 

#### Annexes au présent compte-rendu

- PRESENTATION